Nom prénom

Adresse

Téléphone

Mail

Monsieur le Maire

Commune

Adresse

*Fait à … le …*

**Objet : Un geste positif pour les jeunes agriculteurs de notre commune**

Monsieur/Madame le maire,

Je suis jeune agriculteur et si je vous fais parvenir cette lettre, c’est pour vous sensibiliser à l’utilisation d’un outil réglementaire mis à disposition des communes et intercommunalités par l’article 1647-00 bis du Code général des impôts.

En tant que fermier, je suis redevable d’une partie de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). Dans le cadre des aides à l’installation, l’Etat prend en charge 50% de la TFPNB sur les terres occupées par le jeune agriculteur pendant les cinq premières années d’activité.

Votre municipalité peut compléter cette mesure, par le vote d’une délibération. Elle peut ainsi dispenser le jeune de lui verser la part restante de taxe foncière à payer. Cette délibération doit être prise par le conseil municipal avant le 1er octobre et est à renouveler tous les 5 ans. Vous trouverez ci-joint un modèle de délibération pour vous aider dans cette démarche.

Si les sommes dégrevées représentent à l’échelle communale des montants dérisoires, elles ont pour nous leur importance.

En prenant cette initiative, vous contribuez à la réussite des projets des jeunes installés dans votre commune. Ce geste est fort de sens pour nous, jeunes exploitants, mais marque aussi votre engagement pour la pérennité de la vie locale sans mettre en danger l’équilibre du budget communal. Un agriculteur alimente indirectement sept emplois et notre génération s’engage dans des projets aussi diversifiés que innovants. En tant qu’agriculteurs d’aujourd’hui, nous sommes à la fois, comme nos prédécesseurs, au service de nos communes, mais également source d’attractivité pour celle-ci. Cette action s’inscrit dans une démarche de consolidation des liens de confiance entre agriculteurs et territoires.

Je vous prie de croire, Madame/Monsieur le Maire, l’expression de mes respectueuses salutations,

Signature